

Nomination des nouveaux membres de la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel)

Rabat, le 24 janvier 2025,

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a bien voulu nommer, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi n° 09-08, les membres de la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) suivants :

- 1- Deux membres sur proposition de Monsieur le Chef du Gouvernement :
 - Monsieur Abdelaziz Amraoui ;
 - Monsieur Majid Lahlou.
- 2- Deux membres sur proposition de Monsieur le Président de la Chambre des représentants :
 - Monsieur Zakaria Oulad;
 - Madame Fatima Saadi.
- 3- Deux membres sur proposition de Monsieur le Président de la Chambre des Conseillers :
 - Monsieur Lahcen Madi;
 - Monsieur Mohamed Bouden.

Il est à rappeler que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a nommé le 17 novembre 2018 Monsieur Omar Seghrouchni Président de la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) et a bien voulu le renouveler pour un deuxième mandat.

A propos de la CNDP

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... »

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).